

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2021

« Portrait Animalier »

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Univers Parallèle le Monde de l'image - 20 Place Jean Jaurès - Montluçon, magasin tirage d'art, organise un concours photographique, libre et gratuit en partenariat avec :

Audrey Bellot Photographie - Bizeneuille

Epson France Digigraphie : 74 Rue Villeneuve, 92110 Clichy

Canson France - 67 rue Louis et Laurent Seguin – 07100 Annonay

Graphic Réseau - 6 Rue Bernard Palissy - 91070 Bondoufle

Début du concours le 1er mars 2021 - Fin du concours 30 Juin 2021 19H00

ARTICLE 2 - THÈME

Portrait animalier

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Rendez-vous sur notre site : <https://www.universparallele03.com> pour vous inscrire.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image.

Une seule participation par personne est acceptée.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix.

La photo doit avoir été prise en 2021, devra être en noir et blanc ou en couleur - format portrait ou paysage.

La taille de la photo sera au minimum de 2000x3000 pixels.

Les images ne doivent comporter que des animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux, NAC).

Une image montrant un animal blessé ou maltraité sera disqualifiée.

Les photos doivent être au format de fichier JPG, profil de couleur sRGB, inférieure à 5Mo sans logo/signature/filigiane. Le nom du fichier ne doit pas contenir de caractères spéciaux.

Tous les participants de moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation de leurs parents ou de leur tuteur légal avant d'entrer. En envoyant des photos pour la participation, chaque participant accepte et garantit que sa participation est conforme à toutes les exigences énoncées dans les présentes conditions générales.

Nous n'acceptons pas ce type de photographies :

- Les photographies comportant tout type de filigrane, y compris votre nom, vos initiales, votre logo ou d'autres mots ou symboles en relief ou imprimés à un endroit quelconque de votre photo.
- Les photographies sur lesquelles figure une marque ou une promotion de tiers, y compris votre propre nom commercial.
- Les photographies qui sont encadrées numériquement ou qui ont des bordures de couleur.
- Les photographies qui pourraient être interprétées comme étant cruelles, nuisibles ou non respectueuses du bien-être animal.
- Les photographies d'animaux présentant des comportements potentiellement problématiques avec des interprétations humaines.
- Les photographies de chiens en collier à broche, collier électrique, collier à pointes ou tout autre collier jugé nuisible au bien-être du chien.

ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 - PRIX

1er prix :

- Une subligraphie 72x42 d'une photo de votre choix sur plaque brillante avec caisse américaine slim en aluminium noir mat
- Coaching post-traitement Lightroom ou Photoshop 1 heure 30 avec Audrey Bellot Photographie ou une séance photo Expérience (3 photos incluses). *
- 2 tirages A2 label Digigraphie sur papier d'art Epson
- 1 tirages A3+ sur papier d'art Canson Infinity (valeur 575 €)

2ème prix :

- Une subligraphie 40x60 de la photo sur plaque brillante
- Coaching post-traitement Lightroom ou Photoshop 1 heure avec Audrey Bellot Photographie ou une Mini séance photo (2 photos incluses). *
- 1 tirage A2 sur papier d'art label Digigraphie sur papier d'art Epson
- 2 tirages A3+ sur papier d'art Canson Infinity (valeur 320 €)

3ème prix :

- Une subligraphie 30x40 de la photo sur plaque brillante
- Coaching post-traitement Lightroom ou Photoshop 30 min avec Audrey Bellot Photographie ou une Mini séance photo (1 photo incluse). *

- 1 tirage A2 sur papier d'art label Digigraphie sur papier d'art Epson
- 1 tirage A3+ sur papier d'art Canson Infinity (valeur 170€)

Du 4 au 10ème prix :

- 1 tirages A2 sur papier d'art label Digigraphie sur papier d'art Epson
- 1 tirage A3 sur papier Canson Arche Infinity ou Baryta Infinity.

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

*hors frais de déplacement

ARTICLE 6 - ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site du magasin ainsi que sur le site de Audrey Bellot Photographie.

Univers Parallèle Monde de l'Image - Montluçon

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix (celle-ci lui sera indiquée par mail)

ARTICLE 8 - COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué d'un photographe professionnel et d'un spécialiste en tirage d'Art.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure Univers Parallèle se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.